



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

biologistes

Question écrite n° 77077

Texte de la question

M. Philippe Vuilque appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'ordonnance portant organisation de la biologie médicale en France en fonction du contexte européen. La mise en application de cette ordonnance risque de modifier l'équilibre et la complémentarité nécessaires entre les deux filières médicale et pharmaceutique et pourrait avoir des conséquences graves sur le recrutement des futurs collaborateurs hospitalo-universitaires. Beaucoup de biologistes des CHU ont débuté leur cursus par un internat de spécialité médicale clinique et un parcours scientifique. Ils sont des acteurs essentiels de la recherche médicale ou de l'animation d'activités spécialisées de référence. Il est primordial que cette possibilité perdure en assurant aux futurs collaborateurs hospitalo-universitaires le plein exercice de leur profession. L'ordonnance en l'état risque aussi d'affecter à terme la qualité et le dynamisme de la recherche médicale dans laquelle ces disciplines jouent un rôle de premier plan. C'est pourquoi il lui demande à ce que la mise en application de l'ordonnance sache préserver et développer la triple mission des biologistes des centres hospitaliers universitaires dans le paysage médical et universitaire français.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77077

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2010, page 4434

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)